



**Collège Notre-Dame de Nazareth**

Assimilé aux Collèges et Lycées de France

Beyrouth – LIBAN. B.P. 165108

Tel. (01) 327150-1 Fax : 01/200 971

e-mail : [nazareth@ndn.edu.lb](mailto:nazareth@ndn.edu.lb)

site web : [www.ndn.edu.lb](http://www.ndn.edu.lb)



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**مدرسة سيدة الناصرة**

مطابقة للمدارس والثانويات الفرنسية

بالنسبة للمناهج المعتمدة فيها

بيروت - لبنان - ص.ب ١٦٥١٠٨

هاتف: ٠١/٣٢٧١٥٠١ - فاكس: ٠١/٢٠٠٩٧٠

بريد إلكتروني: [nazareth@ndn.edu.lb](mailto:nazareth@ndn.edu.lb)

موقع إلكتروني: [www.ndn.edu.lb](http://www.ndn.edu.lb)

## Equivalence

**Année scolaire 2023 / 2024**

### Bénéficiaires :

Tout élève, libanais ou non, ayant poursuivi une ou plusieurs années scolaires hors du territoire libanais doit réaliser une équivalence de ces années afin de pouvoir s'inscrire dans le cursus libanais.

### Documents exigés :

1. Attestation de radiation mentionnant le résultat scolaire de l'élève, faite par l'établissement fréquenté.
2. Carte d'identité et une copie.
3. Carte d'identité du père ou de la mère (la personne qui présente le dossier) et une copie.
4. Passeport étranger de l'élève et une copie.
5. Passeport étranger de la mère ou du père et une copie.
6. Carte de séjour du père ou de la mère et une copie.
7. Trois timbres.

### Procédure par étapes :

1. Faire légaliser l'attestation par le Ministère de l'Education et par le Ministère des affaires étrangères du pays où a résidé l'élève.
2. Faire légaliser ces mêmes attestations à l'Ambassade du Liban.
3. Faire légaliser cette même attestation par le Ministère des affaires étrangères libanais.
4. Enfin, présenter le dossier au Ministère de l'Education Libanais.